

# REGLEMENT SPORTIF



# Table des matières

## **a) Championnat par équipes**

- 1 - Règlement (page 3)
- 2 - Déroulement du championnat (pages 3-5)
- 3 - La compétition (page 6)
- 4 - Classement (pages 7-8)
- 5 - Sanctions (page 8)

## **b) La Coupe des Clubs**

(page 9)

## **c) Championnat individuel**

- 1- Les différentes compétitions (pages 9-10)
- 2 - Les clubs organisateurs de tournois (pages 10-11)
- 3 - Le déroulement des tournois
  - 3a - Les opens du comité (pages 11-12)
  - 3b - La Coupe du comité (page 12)
- 4 - Les joueurs (page 12)
- 5 - Le classement (pages 12-13)

# A) Championnat par équipes

## 1) Règlement

- ✓ Chaque engagement d'équipe ne sera pris en compte qu'après le versement d'une affiliation d'un montant fixé par l'assemblée générale.
- ✓ Les engagements pour la saison suivante se feront lors de l'assemblée générale de la saison en cours.
- ✓ Un club pourra engager une équipe après cette date uniquement dans la division la plus basse et dans la mesure où il restera des places vacantes.
- ✓ Chaque inscription de joueur ne sera validée qu'après versement de sa cotisation (licences).
- ✓ Chaque club devra inscrire un minimum de 4 joueurs dans ses équipes quelle que soit la division.
- ✓ Tout joueur commençant une saison avec un club devra terminer la saison avec ce même club.

## 2) Déroulement du championnat

- ✓ Afin de ne pas fausser le championnat, tous les joueurs d'une équipe de 1<sup>ère</sup> Division sont grillés. Ils ne peuvent pas jouer dans une autre équipe de leur club.
- ✓ Les joueurs de 2<sup>ème</sup> division ne sont pas autorisés à jouer dans une autre équipe de 2<sup>ème</sup> division de leur club.
- ✓ Les joueurs de 3<sup>ème</sup> division ne sont pas autorisés à jouer dans une autre équipe de 3<sup>ème</sup> division de leur club.
- ✓ Un joueur de 2<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> division est autorisé à jouer 3 fois dans une division différente de son club (de D2 en D1 ou D3 et de D3 en D1 ou D2). Au 4<sup>ème</sup> match ce joueur sera grillé dans l'équipe dans laquelle il a joué ce 4<sup>ème</sup> match.
- ✓ Si un match est décalé et qu'un joueur devient grillé dans une autre équipe avant que le match ne soit joué, il sera dans l'incapacité de jouer le match décalé dans l'équipe où il a débuté la saison.
- ✓ Un joueur ne peut pas jouer 2 matchs dans la même journée de championnat, si tel est le cas les points que le joueur a inscrit seront déduits.
- ✓ Une équipe ne pourra pas inscrire de nouveaux joueurs pour participer aux

3 dernières journées.

✓ Le calendrier de championnat est fixé en début de saison. Seul le bureau du Comité ou le conseil d'Administration peut le modifier.

✓ Les matchs de championnat ont lieu le vendredi, le début de la rencontre se fait à 20 heures.

L'équipe qui se déplace doit faire en sorte d'arriver dix minutes avant afin d'être sur le pas de tir pour un démarrage à 20h00 précises.

a) Retard sans avertir l'équipe adverse :

Après 20h00, si l'équipe n'a toujours pas prévenu l'équipe adverse, 1 match de pénalité (1-0 pour l'équipe qui reçoit) sera appliqué par 10 minutes de retard.

Une équipe peut être considérée comme forfait si elle n'est pas présente 30 minutes après l'heure prévue (20h30) sans avoir prévenu l'équipe adverse de son retard.

Après 21h00, l'équipe sera déclarée forfait du match automatiquement.

b) Retard prévenu :

Si l'équipe qui se déplace est en retard, ou ne peut-être à 20h00 précises pour le démarrage, elle doit prévenir l'équipe qui reçoit et faire en sorte de ne pas ralentir le match commencé en retard avec de multitudes « pauses ».

Après 21h00, l'équipe pourra être déclaré forfait, sauf si l'équipe qui reçoit ne le souhaite pas.

✓ Le nombre de match décalé par équipe et par saison sera au maximum de 3.

✓ L'équipe qui demande le décalage de match devra proposer une nouvelle date de rencontre avec l'accord de l'équipe adverse au minimum 48 h avant la date initiale.

✓ Un match décalé devra se jouer au maximum 4 semaines après la date initiale. Passé cette date le directeur sportif se donne le droit de déclarer une équipe forfait.

✓ En cas d'impossibilité absolue entre les deux équipes de fixer une date pour le match, le directeur sportif du comité pourra imposer une date ou désigner une des 2 équipes forfait, avec l'accord du bureau.

✓ En cas d'impossibilité pour une équipe de jouer un match de championnat à la date prévue au calendrier, cette équipe doit prévenir le club adverse et le directeur sportif par écrit (messagerie électronique) **au minimum 48 heures** avant la date prévue (le Mercredi soir pour un match le vendredi). S'il n'y a pas d'échange téléphonique (ou de demande écrite) pour un accord entre les 2 clubs et le directeur sportif, la rencontre a lieu en date et

en heure. Le club qui ne se présentera pas sera déclaré forfait.

- ✓ Un match peut être décalé avant ou après la date prévue (avec accord du directeur sportif). Mais un match ne pourra pas être joué après la dernière journée prévue au calendrier, toute équipe jouant après cette date sera déclarée forfait.
- ✓ Un match de championnat ne peut être joué la veille des tournois de catégorie A/B/C et la coupe des clubs (sauf accord des équipes concernées et du directeur sportif).
- ✓ L'envoi des feuilles de match se fera par l'équipe qui reçoit, au plus tard 24h après le match prévu au calendrier par message électronique (mail ou MMS). Sinon elle sera déclarée « forfait ». Pour les matchs joués le vendredi, le dernier délai est le samedi soir 20h. Merci de veiller à la qualité des photos envoyées au Directeur Sportif pour une meilleure lisibilité.
- ✓ Le 1<sup>er</sup> forfait sera pénalisé d'une amende comprise entre 20 et 60 €, le score sera de 20-0, et l'équipe forfait subira la perte d'un point au classement.
- ✓ Le 2<sup>ème</sup> forfait sera pénalisé d'une amende comprise entre 60 et 100 €, le score sera de 20-0, et l'équipe forfait subira la perte d'un point au classement.
- ✓ Le comité se donne le droit de reverser une somme de l'amende concernant le forfait à l'équipe adverse.
- ✓ L'amende pour forfait doit être réglée au comité avant la prochaine journée de championnat. Passé ce délai l'amende sera multipliée par 2, puis par 3 la semaine suivante, etc...
- ✓ Au bout de 3 forfaits, l'équipe est déclarée forfait générale avec une amende de 120€.
- ✓ Toute équipe contestant le résultat, le bon déroulement d'une journée de championnat pourra en référer au directeur sportif du comité qui convoquera les directeurs sportifs des clubs concernés et le bureau du comité 44 qui statueront. Pour cela elle devra prévenir le directeur sportif du comité par courrier postal ou électronique, en expliquant clairement ses doléances après avoir notifié « Sous réserve » sur la feuille de match et sans signer la feuille de match. Une feuille de match signée par le capitaine d'une équipe ne pourra faire l'objet de contestation par cette équipe.
- ✓ la feuille de match devra être clairement renseignée (Nom et prénom des joueurs – Score des matchs et score final – Signature des capitaines). Toute équipe faisant jouer un joueur non-licencié (au regard de la liste des licenciés connue et mise à jour par le directeur sportif du comité) sera déclarée forfait.

### **3) La compétition**

- ✓ Les matchs de championnat se déroulent en 20 matchs opposant les 4 joueurs des 2 équipes.
- ✓ L'ordre des matchs et la position des joueurs sont déterminés sur la feuille de match.
- ✓ Les matchs de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> division se déroulent au meilleur des 3 manches (2 manches gagnantes).
- ✓ Chaque équipe devra être composée de minimum 3 joueurs. Un match ne peut pas s'effectuer à deux joueurs.
- ✓ Chaque équipe inscrira librement et en même temps les joueurs. Les doublettes doivent être inscrites avant le début de la rencontre et ne peuvent pas être modifiées en cours de match.
- ✓ Le capitaine d'équipe qui reçoit se doit de remplir la feuille officielle à savoir : division, poule, date et lieu puis les noms des 2 équipes, le nom et prénom et n° de licence de ses joueurs ainsi que ses doublettes (nom et prénom).
- ✓ Si une équipe utilise un remplaçant, ce dernier peut jouer seulement après le match numéro 10.
- ✓ L'autre capitaine d'équipe inscrit ensuite lui aussi ses joueurs et n° de licences et doublettes.
- ✓ Chaque résultat de championnat est comptabilisé comme suit :
  - ♦ victoire = 3 points
  - ♦ match nul = 1 point
  - ♦ défaite = 0 point
  - ♦ forfait = -1 point
- ✓ Le championnat de Loire Atlantique de fléchettes peut comprendre 2 ou 3 divisions.
- ✓ Suivant le nombre d'équipes engagées en début de saison, le bureau peut modifier le nombre d'équipes dans chaque division.
- ✓ Un nouveau club débutera dans la division la plus basse quel que soit le nombre d'équipes qu'il engagera.

## 4) Classement

- ✓ A la fin du championnat, l'équipe finissant à la première place de sa division est déclarée championne.
- ✓ En cas d'égalité de plusieurs équipes, seuls les résultats concernant ces équipes sont pris en compte et le vainqueur est celle qui totalise le plus de points.
- ✓ S'il y a toujours égalité entre plusieurs équipes, on totalise le nombre de matchs gagnés par chaque équipe lors des journées les ayant opposées. Le vainqueur est l'équipe qui a gagné le plus de matchs.
- ✓ Si l'égalité persiste, on totalise le nombre de manches gagnées par chaque équipe lors des journées les ayant opposées. Le vainqueur est l'équipe qui totalise le plus de manches.
- ✓ Dans le cas où les équipes sont toujours à égalité, un match de barrage sera organisé par le comité. Celui-ci se réserve le droit d'en préciser le règlement ultérieurement.
- ✓ Les équipes finissant au 2 dernières places de leur division sont rétrogradées en division inférieure.
- ✓ Suivant le format de jeu choisi pour l'année suivante, le premier ou les 2 premiers de chaque division accèdent obligatoirement à la division supérieure.
- ✓ Pour la D1 et la D2 : Si une équipe promue refuse de monter en division supérieure elle sera rétrogradée dans la division la plus basse. Très bien
- ✓ Pour la D3 : l'équipe promue qui refuse de monter en division supérieure, ne pouvant être rétrogradé, sera considérée comme forfait général avec retrait des points accumulés dans le championnat, et sera donc classée dernière du championnat. L'équipe qui était à la seconde place sera déclarée vainqueur de la D3.
- ✓ Tout club qui refuse la montée sans raison valable, est susceptible d'être interdite par le bureau du Comité de—pour l'organisation d'un open de comité ou d'un open de ligue la saison suivante.
- ✓ Dans le cas d'une réorganisation des poules de championnat, si une place est ajoutée en 1<sup>ère</sup> division ou en 2<sup>ème</sup> division, c'est l'avant dernier de cette poule qui est maintenue (ou le dernier si l'avant dernier cesse de jouer).
- ✓ Lorsqu'un club supprime une de ses équipes, c'est l'équipe évoluant dans la division la plus basse qui est supprimée.

- ✓ A l'issue d'une saison lorsqu'un club cesse de jouer en championnat le remplacement de son équipe (ou de ses équipes) se fait ainsi :
- ✓
  - En 1<sup>ère</sup> division : si cette équipe est non relégable, c'est l'avant dernier de cette poule qui est maintenue (ou le dernier si l'avant dernier cesse de jouer).
  - En 2<sup>ème</sup> division : si cette équipe est promue, c'est le 3<sup>ème</sup> de la poule qui monte (ou le 4<sup>ème</sup> si le 3<sup>ème</sup> cesse de jouer, etc.) ; si non relégable, c'est l'avant dernier de cette poule qui est maintenue (ou le dernier si l'avant dernier cesse de jouer).
  - En 3<sup>ème</sup> division : si cette équipe est promue, c'est le 3<sup>ème</sup> de la poule qui monte (ou le 4<sup>ème</sup> si le 3<sup>ème</sup> cesse de jouer, etc.).
- ✓ Au terme du championnat, les équipes terminant, au moins, aux 5 premières places de Division 1, à la 1<sup>ère</sup> place de Division 2 et de Division 3, ainsi que l'équipe vainqueur de la coupe des clubs sont qualifiées pour disputer des compétitions régionales. Ces équipes devront s'y présenter.
- ✓ Tous les clubs qualifiés pour une compétition équipe régionale et qui refuse de s'y rendre sans raison valable, se verra interdire l'organisation d'une compétition régionale la saison suivante ou sera sanctionnée d'une autre manière au choix du bureau du Comité Loire-Atlantique.

## **5) Sanctions**

- ✓ Toute équipe ne respectant pas le règlement sera déclarée « forfait ».
- ✓ Chaque forfait sera pénalisé d'une amende qui devra être réglée avant le prochain match suivant la date du forfait sous peine de voir l'équipe exclus du championnat jusqu'au règlement de l'amende. Si les forfaits de l'année précédente ne sont pas réglés pour l'assemblée générale de septembre, les clubs ne seront pas réinscrits. (voir page 4 « Déroulement du championnat »).
- ✓ Au bout du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe sera déclarée « forfait » pour l'ensemble de la saison. Elle sera classée dernière de son groupe et les matchs qu'elle aura disputés seront décomptés.
- ✓ Un conseil de discipline constitué du président du comité, du directeur sportif, et de 4 membres de clubs différents est mis en place.



## B) La Coupe des Clubs

- ✓ Le bureau du Comité, formulera le règlement de cette compétition et transmettra ce dernier aux présidents de club avant la compétition. Le bureau du Comité se réserve le droit d'adapter le règlement en fonction du nombre de participants d'une année sur l'autre.
- ✓ Le champion de cette compétition se verra qualifié pour les masters régionaux par équipes.
- ✓ Le trophée sera acquis au club l'ayant remporté 3 années.

## C) Championnat individuel

### 1) Les différentes compétitions

- ✓ La liste des tournois et épreuves placés sous l'égide de la F.F.D ou des ligues est arrêté comme suit :
  - Open de France et Coupe de France (Catégorie A)
  - Open National et Open Fédéral (Catégorie B)
  - Coupes de Ligue (Catégorie B avec barème PDL)
  - Opens de Ligue (Catégorie C)
  - Coupes du Comité 44 (Catégorie C avec barème 44)
  - Opens du Comité (Catégorie D)
  - *Tournois des comités (Catégorie E)*

- ✓ L'attribution des points dans le classement du comité se fait suivant le tableau ci-dessous pour les **Catégories A et B** :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup> à 16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup> à 32 <sup>ème</sup>	33 <sup>ème</sup> à 64 <sup>ème</sup>
<b>Cat. A</b>	29	22	16	11	7	4	2
<b>Cat. B</b>	22	16	11	7	4	2	1

- ✓ L'attribution des points dans le classement du comité se fait suivant le tableau ci-dessous pour la **Coupe de Ligue** :

	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup> à 16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup> à 32 <sup>ème</sup>	33 <sup>ème</sup> à 64 <sup>ème</sup>
<b>Coupe</b>	27	22	18	15	13	11	9

A partir du 65<sup>ème</sup> : 1 point de participation

- ✓ L'attribution des points dans le classement du comité se fait suivant le tableau ci-dessous (en fonction du nombre de participants) pour la **Coupe du Comité** et les **Opens du Comité**. Il est également utilisé pour les **Opens de Ligue** (mais sans le bonus match et manche) :

Nb Joueurs	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup> à 8 <sup>ème</sup>	9 <sup>ème</sup> à 16 <sup>ème</sup>	17 <sup>ème</sup> à 32 <sup>ème</sup>	33 <sup>ème</sup> à 64 <sup>ème</sup>	65 <sup>ème</sup> à 128 <sup>e</sup>
<b>0 à 2</b>	4	2						

<b>3 à 4</b>	7	4	2					
<b>5 à 8</b>	11	7	4	2				
<b>9 à 16</b>	16	11	7	4	2			
<b>17 à 32</b>	22	16	11	7	4	2		
<b>33 à 64</b>	29	22	16	11	7	4	2	
<b>65 à 128</b>	36	29	22	16	11	7	4	2

+ 1 point par match gagné

- ✓ Pour la **Coupe du Comité**, on prendra le barème du nombre de participants directement supérieur. Pour 50 participants masculins par exemple, on prendra le barème de points de 65 à 128 participants.
- ✓ La coupe du comité, les opens du comité (4 minimums) et les tournois sont organisés par les clubs du comité. Les clubs doivent être disponibles à la tenue de la table de marque en collaboration avec le directeur sportif ou un membre du bureau du comité.
- ✓ Les résultats des différents tournois du comité devront être envoyés au directeur sportif au maximum 72 heures après la fin du tournoi.
- ✓ Un joueur doit avoir obligatoirement participé à minimum 1 tournoi départemental (Open de club) pour figurer dans le classement départemental.

## **2) Les clubs organisateurs de tournois**

- ✓ Tout club organisateur d'un tournoi se doit d'offrir aux joueurs une salle assurant la meilleure qualité de jeu (éclairage, chauffage, nombre de panneaux etc...). Il est responsable du bon déroulement de ce tournoi.
- ✓ Le montant de la pré-inscription aux tournois départementaux (OC) est fixé à 6 € (pour simple + double). Pour la Coupe du Comité cette inscription est de 6€50.
- ✓ Le club organisateur devra préciser l'heure de clôture des inscriptions et les catégories d'engagement sur sa publicité.
- ✓ Il doit veiller à l'inscription correcte des joueurs (nom, prénom).
- ✓ Il doit respecter l'heure de clôture des inscriptions indiquée sur sa publicité.
- ✓ Le démarrage du tournoi doit avoir lieu ½ heure maximum après la clôture des inscriptions.
- ✓ Il est interdit de fumer dans la salle ou la compétition se déroule. Le club doit faire appliquer cette interdiction.
- ✓ Le club organisateur d'un tournoi doit régler le montant de l'homologation du tournoi et la location des cibles dès le début de la saison.

- ✓ Le club organisateur est responsable du matériel prêté par le comité dès sa prise en charge et doit le restituer dans un état correct. (ampoules, panneaux, cibles, etc...). En cas de détérioration, il devra prévenir le comité.
- ✓ Tout manquement aux articles précédents pourra voir le club sanctionné par le comité pour la saison en cours ou suivante (exemple : amendes, suspension de tournoi ...).

### **3) Le déroulement des tournois**

- ✓ Un tirage au sort unique a lieu en début de compétition à la table de marque en présence des joueurs.
- ✓ Il n'y a pas de tête de série dans les compétitions du comité excepté pour la Coupe du comité.

#### **3a) Les Opens du Comité**

- ✓ Pour les simples masculins : le principe de déroulement du tournoi est déterminé de la façon suivante :
  - Poules de 8 joueurs (ou 7 suivant le nombre de participants) en double KO.
  - 4 joueurs ressortent de chaque poule pour participer au tableau principal.
  - Les feuilles de poules et tableau principal seront fournis par le bureau.
  - En tableau principal, le joueur perdant doit obligatoirement scorer le match suivant sur la même cible, sous peine de sanction.

L'ensemble des rencontres se disputent de la façon suivante :

- Dans les poules, au meilleur des trois manches (2 manches gagnantes).
- En sortie de poules, au meilleur des cinq manches (3 manches gagnantes).
- Les ½ finales et finale, au meilleur des neuf manches (5 manches gagnantes).

- ✓ Pour les doubles, les féminines et les juniors : le principe de déroulement est déterminé par le club organisateur en collaboration avec le directeur sportif. Celui-ci peut se dérouler par élimination directe, par poules ou en double KO suivant le nombre de participants.

L'ensemble des rencontres, à la sortie des poules, se disputent au meilleur des cinq manches (3 manches gagnantes).

Les ½ finales et finale au meilleur des sept manches (4 manches gagnantes).

- ✓ L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé à la pièce. En cas de manche décisive, il sera procédé à un nouveau tirage à la bulle, le joueur

ayant commencé la rencontre tirera le premier.

- ✓ Les opens du comité sont ouverts à tous les joueurs, licenciés ou non.

### **3b) La Coupe du Comité**

- ✓ La compétition est réservée aux joueurs licenciés dépendant du comité.
- ✓ La Coupe du Comité se déroulera de la même manière que les Opens du Comité.
- ✓ Le montant de la pré-inscription est fixé à 6€50 (pour simple + double).
- ✓ L'ordre de démarrage des rencontres est déterminé à la pièce. En cas de manche décisive, il sera procédé à un nouveau tirage à la bulle, le joueur ayant commencé la rencontre tirera le premier.

## **4) Les joueurs**

- ✓ Les joueurs doivent respecter le présent règlement.
- ✓ Il est strictement interdit aux joueurs d'apporter de l'alcool dans la salle de compétition ou au bar.
- ✓ À l'appel de son nom, le joueur dispose de cinq minutes pour se présenter sur le pas de tir sous peine de sanction allant de manches de pénalité jusqu'à l'exclusion de la compétition.
- ✓ Tout joueur pourra être à tout moment désigné par l'organisateur pour un arbitrage.
- ✓ Lors des compétitions officielles, tout joueur ayant un comportement irresponsable ou irrespectueux se verra sanctionné par le conseil de discipline.

## **5) Le classement**

- ✓ Le classement du comité se décompose en quatre catégories : Simple, Féminine, Junior et Double.
- ✓ Attribution des points (voir plus haut – C)1) les différentes compétitions).
- ✓ Tout résultat acquis pour un joueur, une joueuse, un junior, une doublette

dans les tournois officiels (sauf tournois nationaux) compte pour son championnat départemental :

- Pour la totalité des points dans les tournois départementaux organisés dans son comité.
- Pour la moitié des points dans les tournois régionaux et départementaux hors 44.

- ✓ Le classement est remis à zéro pour toutes les catégories en début de saison.
- ✓ Les points attribués à une doublette à l'occasion d'une épreuve comptant pour le championnat départemental en double, s'entendent pour la doublette, et non pour chaque joueur nominativement. Tout changement de l'un des deux partenaires en cours de saison sportive entraîne la prise en compte d'une nouvelle doublette, et les points alors acquis par cette nouvelle doublette ne sauraient être cumulés aux points déjà obtenus par l'un ou l'autre partenaire avec la doublette précédente.
- ✓ Le classement final de fin de saison détermine les joueurs, joueuses, juniors et doublettes qui sont sélectionnés pour les différentes compétitions régionales et nationales. Prioritairement, les premiers sont sélectionnés (suivant le nombre de places disponibles). En cas de forfait de joueur, la sélection est effectuée en descendant dans le classement.
- ✓ Tout joueur qui accepte de participer aux masters régionaux s'engage à participer aux masters nationaux.
- ✓ Les sélections seront bloquées 8 jours avant la compétition.
- ✓ En cas d'égalité en fin de championnat individuel et double, les joueurs sont départagés par la catégorie des tournois dans lesquels les points ont été acquis. La priorité est donnée à la catégorie A puis B puis C.  
Exemple : 2 joueurs totalisent 14 points. Les points ont été acquis comme suit :  
Joueur A : 2 pts cat A + 2 pts cat B + 4 pts cat C et 6 pts cat D  
Joueur B : 7 pts cat B + 7 pts Cat C  
Le joueur A sera classé devant le joueur B car il aura plus de point dans la meilleure catégorie.
- ✓ En cas d'égalité les joueurs seront départagés par leur classement à la coupe du comité.
- ✓ En cas de nouvelle égalité, les joueurs se départageront par un match en cinq manches gagnantes en présence d'un représentant du comité 44.